

APPEL A PROJETS COMMUN 2024 POLITIQUE DE LA VILLE *« Innovons dans les quartiers prioritaires »*

Présentation aux porteurs de projet

23 novembre 2023

Intervention de Monsieur Patrice Azan

Délégué du préfet – Préfecture des Yvelines

Intervention de Monsieur Youssef MENIAR

Directeur du Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine

Intervention de Monsieur Tanguy BUCHE

*Maire adjoint en charge de la Réussite républicaine, de la
Jeunesse et de la Politique de la Ville*

Ville de Sartrouville

Sommaire



Objectifs de l'appel à projets ;



Territoires éligibles ;



Axes prioritaires des financeurs ;



Calendrier de l'appel à projets ;



Modalités pratiques ;



Echanges.



Les objectifs de l'appel à projets commun

- **Œuvrer à la réduction des inégalités**, en mobilisant l'ensemble des moyens au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;
- **Croiser les informations pour améliorer l'efficience** de l'utilisation des fonds dédiés à la politique de la ville ;
- **Renforcer la dynamique partenariale** autour des priorités de la politique de la ville ;
- **Simplifier les démarches pour les porteurs de projets** via la mise en place de documents et/ou d'outils communs ;



Les territoires éligibles

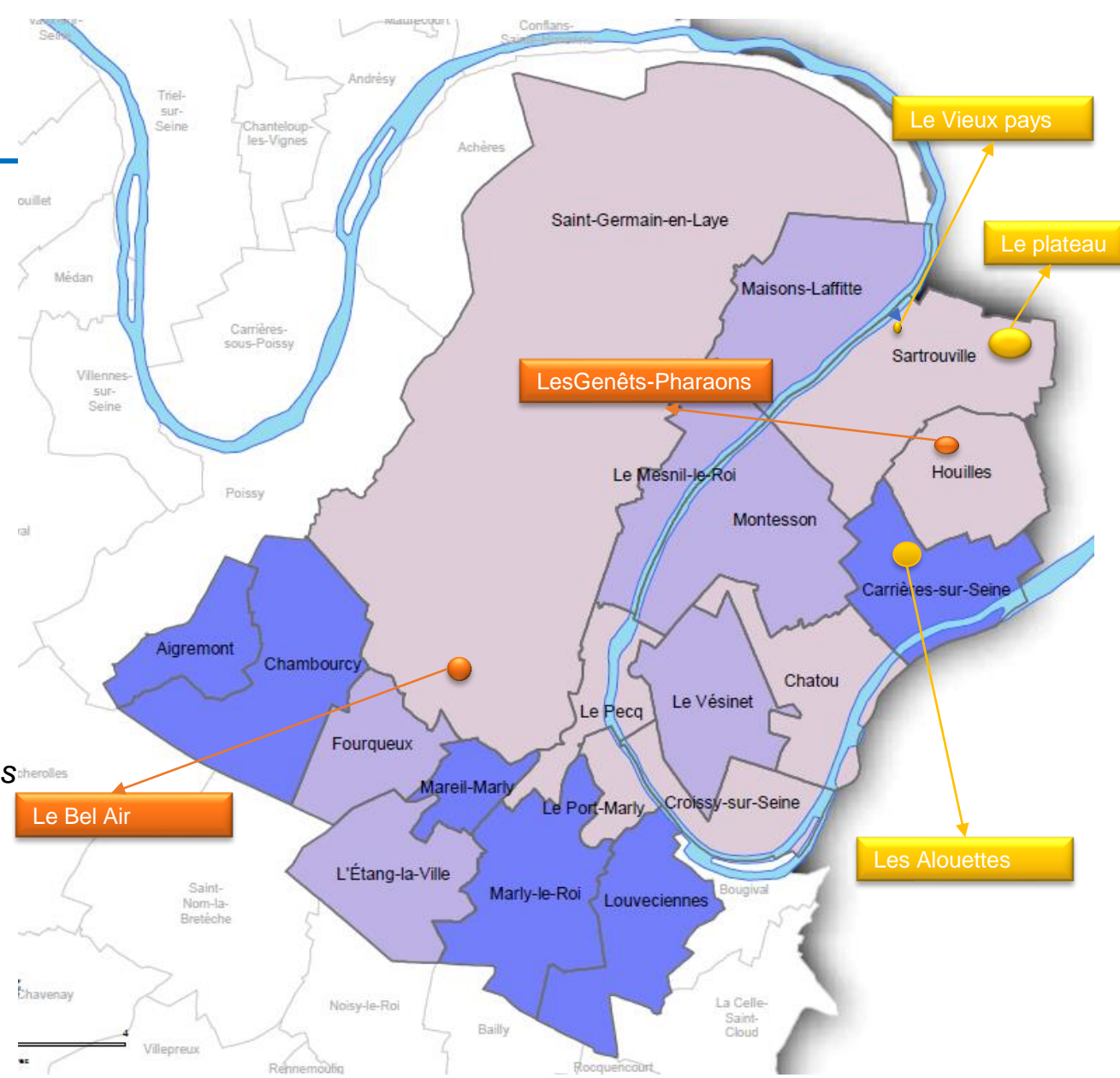
Le territoire yvelinois de la CASGBS (3 QPV) :

- **Les Alouettes à Carrières-sur-Seine**
- **Le Plateau à Sartrouville**
- **Le Vieux Pays à Sartrouville**

(Cette géographie évoluera avec la prochaine géographie prioritaire pour le secteur du Vieux Pays)

En complément, deux quartiers considérés comme prioritaires au regard de la géographie spécifique du Département des Yvelines *(cette priorité étant déterminée par des indicateurs socio-économiques complémentaires aux critères des QPV) :*

- **Les Genêts-Pharaons à Houilles**
- **Le Bel-Air à Saint-Germain-en-Laye**





Les axes d'intervention prioritaires de l'Etat

AXE 1. Citoyenneté, renforcement du lien social républicain et primo-prévention de la radicalisation ;

- ✓ Promotion des actions valorisant les valeurs de l'olympisme ;

AXE 2. Développement économique, emploi et insertion professionnelle ;

- ✓ actions en lien avec l'insertion sociale et professionnelle pouvant être mobilisées dans le cadre du Plan Régional d'Insertion Jeunesse ;
- ✓ actions en lien avec la lutte contre les discriminations dans l'emploi ;
- ✓ actions en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'insertion par l'activité économique (IAE), type chantier d'insertion ;
- ✓ actions relatives à l'insertion professionnelle (coaching, aide à la recherche d'emploi, parrainage) ;

AXE 3. Accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives ;

AXE 4. Éducation, lutte contre le décrochage scolaire et accompagnement vers des filières d'excellence pour les enfants issus des QPV ;



Les axes d'intervention prioritaires de l'Etat

Précisions sur les orientations suite au Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes

- **Axe 1: Soutien à la parentalité** en lien avec la CAF et les dispositifs de réussite éducative
- **Axe 2 : Insertion professionnelle et développement économique en développant l'entrepreneuriat** dans les quartiers
- **Axe 3: Transition écologique**
 - Actions de lutte contre la précarité énergétique,
 - Actions de sensibilisation des habitants aux pratiques écologiques en lien avec les bailleurs

2 dimensions transversales:

- Egalité filles/garçons
- Emancipation citoyenne avec des actions de lutte contre les discriminations et de prise en compte des enjeux de laïcité et des valeurs de la République



Les axes d'interventions prioritaires du Conseil départemental

AXE 1 : CREER LES CONDITIONS GLOBALES DE LA REUSSITE EDUCATIVE

- Prévention précoce du décrochage scolaire par le développement d'actions innovantes
- Développement d'une approche systémique (école, santé, culture, sport)
- Implication systématique des parents dans la démarche de réussite éducative
- Appui au projet pédagogique de la future cité scolaire de Sartrouville
- Appui et coordination des acteurs impliqués pour la consolidation des actions existantes

AXE 2 : DEVELOPPER LES CONDITIONS DE VIE EN BONNE SANTE A TOUT ÂGE

- Meilleure prise en compte des problèmes de neurodéveloppement (langage, motricité, apprentissage...)
- Développement des actions de lutte contre l'obésité des enfants et des jeunes en lien avec les PMI
- Appui et coordination des acteurs autour de la santé mentale des publics les plus fragiles
- Accompagnement des habitants, en particulier les plus âgés, au « mieux vivre chez soi »
- Prévention et traitement des violences intra-familiales et prise en charge des victimes

AXE 3 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- Raccrochage des jeunes sans emploi et sans formation aux parcours d'accompagnement existants
- Développement d'actions d'égalité des chances innovantes pour élargir le champ des possibles
- Sensibilisation aux filières d'avenir et aux métiers en tension
- Amélioration des conditions d'informations et d'accès aux droits des jeunes
- Intégration des enjeux de mixité sociale et inégalités de genre



Les axes d'interventions prioritaires de la CASGBS

Fixés par la feuille de route de la Cité de l'emploi de la CASGBS

- ✓ **AXE 1. Coordination de parcours d'accompagnement vers l'emploi des publics féminins et demandeurs d'emploi de longue durée;**
- ✓ **AXE 2. Rapprochement du public en recherche d'emploi avec les entreprises locales et autres entreprises qui recrutent;**
- ✓ **AXE 3. Mise en place d'actions permettant de répondre aux besoins non couverts des publics cibles de la Cité de l'emploi**
 - **Remobilisation des publics cibles:** coaching, soutien psychologique, **ateliers collectifs via des supports innovants** (notamment par la culture et le sport),
 - **Enrichissement de l'offre de formation et de préqualification des publics** vers les secteurs qui recrutent (français à visée professionnelle, codes de l'entreprise, renforcement des savoirs de bases),
 - **Susciter l'envie des habitants** notamment par la création d'entreprises et la découverte des secteurs qui recrutent.



Les axes d'interventions prioritaires de la Ville de Sartrouville

AXE 1. FAVORISER L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compléter les parcours de formation du public jeune et adulte afin de faciliter leur insertion professionnelle.

AXE 2 . AMELIORER LE CADRE DE VIE, L'IMAGE DU QUARTIER ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Accompagner la réalisation des opérations de rénovation urbaine et requalification urbaine en développant des actions de gestion urbaine de proximité et d'amélioration du cadre de vie.

AXE 3. SOUTENIR LA COHESION SOCIALE

A travers la réussite éducative et scolaire des enfants et adolescents, le soutien aux familles, la citoyenneté et l'accès aux droits, l'amélioration de l'accès aux soins.

- 1. Assurer la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes**
- 2. Faciliter et améliorer l'accès aux soins**
- 3. Développer le soutien à la parentalité en partant des besoins des familles**
- 4. Soutenir la citoyenneté, l'intégration et l'accès aux droits**



Calendrier de l'appel à projets





Modalités Pratiques

Prérequis annoncés par les financeurs pour les projets

- **Répondre à des besoins identifiés**, peu ou mal satisfaits, basés sur un constat, un diagnostic et une analyse argumentée ;
 - **Être en cohérence avec les politiques existantes sur le territoire**, notamment le contrat de ville et la politique départementale ;
 - **Présenter un fort impact social.**
- Un **dossier CERFA** de demande de subvention,
 - Une **candidature distincte** pour chaque financeur,
 - En cas de demande de cofinancement sur un projet, la **présentation de chaque projet devra être identique**,
 - **Pas plus de cinq projets distincts par porteur**,
 - Tout dossier incomplet, hors délai ou ne concernant pas les territoires éligibles au présent appel à projet ne sera pas examiné.
 - Toute demande de subvention portant sur une action déjà financée au titre de l'exercice 2023 et dont le bilan qualitatif et quantitatif n'aura pas été envoyé aux financeurs avant le 31 janvier 2024 sera écartée de la programmation 2024



Modalités Pratiques

Pour la Préfecture des Yvelines

- Dépôt du dossier de demande de subvention sur le portail Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>



Pour un financement auprès de la Préfecture des Yvelines :

Contacter le délégué du préfet – M. Patrice Azan :

patrice.azan@yvelines.gouv.fr



Modalités Pratiques

Pour le Département des Yvelines

- Dépôt du dossier de demande de subvention sur le portail du département des Yvelines :

<https://partenaires.yvelines.fr/Extranet/extranet/login>



PORTAIL DES SUBVENTIONS



Identifiant !
Mot de passe ! OK



Pour un financement auprès du département des Yvelines

Contactez le chargé de développement local – Mme Dominique LAULHE-DESAUW :

tadbs-subventions@yvelines.fr



Modalités Pratiques

Pour la CASGBS et la Ville de Sartrouville

- Dépôt du dossier de demande de subvention à l'adresse mail suivante : politiquedelaville@casgbs.fr



Pour un financement auprès de la CASGBS (*Coordinateur de la Cité de l'emploi*) :
Contactez la cheffe de projet Politique de la Ville – Mme Audrey PIERROT

pierrot.audrey@casgbs.fr



Pour un financement auprès de la Ville de Sartrouville:

Contactez la référente politique de la ville à l'échelle de la CASGBS susvisée.

Questions – Réponses

Merci pour votre attention